

# QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité

14 février 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,  
Radio Africa numéro 1



## A retenir

- ✓ Président sénégalais Wade veut faire un troisième mandat
- ✓ Elections le 26 février 2012
- ✓ Y en marre dit qu'il « faux pas insister »
- ✓ Wade disait à Gbagbo et Kadhafi qu'il faut partir
- ✓ Invalidation de 4 candidats sérieux par une Cour constitutionnelle inféodée à Wade

## Thème en gestation

- ◆ Société Générale et Union des Banques Suisses : Comment fuir ses responsabilités ?
- ◆ Abdoulaye Wade : Le Président inconstitutionnel qui abuse du droit
- ◆ Investir à long terme en Afrique : La Chine sera au Rendez-vous !

## Abdoulaye Wade :

### Le Président inconstitutionnel qui abuse du droit

Le Président Abdoulaye Wade du Sénégal est un avocat de profession. Il fut élu en 2000, réélu en 2007. Il a maintenant 85 ans et arrive au terme de ses deux mandats légaux. Avec les réformes de la Constitution en 2001 et 2008, le Président estime qu'il peut se représenter le 26 février 2012. L'investiture du Président Wade comme candidat ne serait donc pas anticonstitutionnelle puisque la Cour constitutionnelle l'affirme. Mais son investiture est inconstitutionnelle puisqu'elle n'est pas conforme à l'esprit de la loi fondamentale et ne correspond pas aux souhaits de la population qui manifeste avec déjà plusieurs morts et blessés.

Pourtant, Le Président Wade a choisi de prendre position dans la crise en Libye et en Côte d'Ivoire en faisant comprendre que rester trop longtemps au pouvoir, cela suffisait. Gbagbo et Kadhafi devaient céder la place. A-t-il dit cela juste pour faire plaisir aux autorités françaises et à la coalition de l'OTAN ? Certainement ! Au Sénégal, les choses sont plus claires. Deux mandats et c'est fini ! Wade dit : deux mandats et je continue. Autrement dit, c'est travailler plus au pouvoir pour rester

s'empresment de considérer la crise politique sénégalaise comme un simple ras-le-bol étudiant. Justement, l'Administration Obama a invité le Président sortant « à sortir », c'est-à-dire à laisser « la place à la prochaine génération ». La réponse du Sénégal a été sèche. Pas de leçon à recevoir de quiconque, rappelaient le ministre des affaires étrangères, celui de la communication et porte-parole du Gouvernement et bien sûr le Président Wade lui-même qui dit qu'il ne cédera pas aux pressions étrangères. Alors impasse ? Pourquoi l'Union européenne et plus particulièrement la France sont si peu rapides à refaire le coup de la Côte d'Ivoire ou de la Libye ?

Cette même Cour constitutionnelle, dont les membres sont nommés par le Président Wade, a aussi décidé d'éliminer pour des raisons jugées floues et fallacieuses, des opposants gros calibres qui pourraient gagner la bataille. La candidature de trois anciens proches

plus longtemps pour paraphraser le « travailler plus pour gagner plus » qui a fait pschiiit en France. Le Français parlé au Sénégal est très imagé. Alors les tenants du mot d'ordre « Y en a marre » prennent quelques libertés orthographiques en rappelant sur les banderoles : « Faux pas pousser » pour signifier « Faut pas insister » au pouvoir. Bref, Wade doit quitter. Mais quel est le problème ? La constitution sénégalaise prévoit que le mandat présidentiel est limité à deux tours. Le Président Wade estime qu'il est l'homme providentiel du Sénégal et se fait légitimer par la Cour constitutionnelle et non par le Peuple. Cet abus de l'esprit du droit est une honte dès lors que cela provient d'un avocat. Il y a donc eu une modification unilatérale de la Constitution sénégalaise et donc violation de la confiance du peuple sénégalais. C'est cela le « coup d'Etat constitutionnel ». Un front d'opposition de l'opposition continue à réclamer la non-participation du Président Wade.

Certains membres de la Communauté internationale, sauf les Etats-Unis,

notamment deux de ses ex-Premier ministres, Macky Sall et Idrissa Seck, et de son ancien ministre des Affaires étrangères, Cheikh Tidiane Gadio a été invalidée. Tous, d'après l'administration fiscale sénégalaise, ne seraient pas en mesure de présenter un quitus fiscal attestant qu'ils sont en règle au plan fiscal. Mais l'invalidation la plus emblématique est bien celle du chanteur Youssou Ndour au motif qu'il n'avait pas un nombre suffisant de signatures valides pour soutenir sa candidature et son recours a été considéré comme infondé. De plus, la défaite dès le premier tour des footballeurs sénégalais avec toutes les individualités venues l'extérieur... c'est la scoumoune, la poisse, le mauvais sort ou alors le destin. Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon veut stopper la violence pour que les élections aient lieu dans des conditions transparentes, crédibles et dans la paix afin de refléter la vérité des urnes. YEA.



Contact Africa1  
+33 1 55 07 58 07/01  
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com  
yeamaizo@amaizo.info

### Questions sur l'actualité

La Grande Matinale  
Lundi à Vendredi :  
6h35, 7h35 et 8h35

## Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à  
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet  
d'apporter des éclairages originaux,  
assurément différents de  
l'occidentalo-centrisme ambiant.



Interdépendance africaine

[www.amaizo.info](http://www.amaizo.info)

Rubrique  
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/  
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)